



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Travail

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

AVRIL 2024

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

Tél. : (+352) 247-86100

Fax : (+352) 247-86108

Adresse :

26, rue Zithe

L-2763 Luxembourg

# ÉCOLE SUPÉRIEURE DU TRAVAIL

École supérieure du travail

1, Porte de France  
L - 4360 Esch-sur-Alzette  
Luxembourg

TÉL. : (+352) 247-86202  
FAX : (+352) 247-86131

E-MAIL : [estinfo@est.etat.lu](mailto:estinfo@est.etat.lu)

# Chapitre 1 : Structure de l'administration

## 1. Les missions et les compétences

L'École supérieure du travail (EST) est une administration à vocation didactique relevant du Ministère du Travail.

Cette structure est chargée, selon un consensus tripartite, de la mission de transmission du savoir, s'adressant, à titre non-onéreux, à un public-cible, composé de deux catégories principales d'utilisateurs :

- a) Les représentants élus du personnel au sein des entreprises et des administrations publiques ou assimilées.

Au terme des dernières élections sociales, plus de 15000 délégués du personnel élus sont éligibles pour les formations de l'EST.

Il s'agit en l'occurrence d'acteurs-clés du monde du travail qui assurent un rôle essentiel d'intermédiation sociale entre le personnel salarié et les dirigeants sociaux de l'entreprise.

Ces formations spécifiques pour représentants élus du personnel, sont prises en charge par l'État luxembourgeois, particularité sans doute unique en Europe, voire dans le monde.

Depuis les élections sociales de 2019, elles sont essentiellement de type modulaire et par voie de conséquence sélectionnables individuellement par les délégués élus du personnel des entreprises, bénéficiant d'un congé-formation (conformément à l'article L. 415-10 du Code du travail).

Par ailleurs, l'EST gère certains aspects administratifs liés aux formations, telles que les inscriptions, l'organisation des journées et les démarches de congé-formation des délégués.

L'EST gère aussi les remboursements des salaires relatifs à la durée du congé-formation pour les délégués du personnel occupés par des entreprises de moins de 150 salariés, cette dépense est imputée sur le budget du Ministère du Travail, de l'emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

La gestion des crédits d'heures dont dispose chacun des représentants du personnel est impossible à l'heure actuelle, puisque ces données ne sont pas accessibles.

- b) Les futurs dirigeants d'entreprises de travail intérimaire.

S'agissant de professionnels ayant recours à une main-d'œuvre engagée sous contrats de mission à durée déterminée et mise à disposition d'entreprises utilisatrices, considérée comme particulièrement précaire et vulnérable et statistiquement plus exposée aux accidents du travail et maladies professionnelles graves, que des salariés disposant d'un contrat à durée indéterminée, les critères d'accès à la profession d'employeur intérimaire sont particulièrement sévères.

L'activité d'entrepreneur de travail intérimaire est régie par le Titre III du Livre I du Code du Travail.

L'exercice est soumis à une double autorisation préalable de la part et du Ministre des Classes moyennes respectivement du Ministre du Travail, ce dernier statuant sur avis de l'Administration de l'Emploi (ADEM) et de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM).

Conformément à l'article L. 131-2 (4) du Code du travail et aux dispositions d'application en vigueur, la qualification professionnelle des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire résulte de la participation à une formation, ainsi que de la réussite d'un test d'aptitude dans les matières faisant l'objet de ladite formation.

La formation, qui correspondant à 18 heures de droit du travail et 12 heures de droit de la sécurité sociale, ainsi que le test d'aptitude, sont assurés par l'EST.

## 2. Les ressources et la structure

### 2.1. Les ressources humaines et l'administration

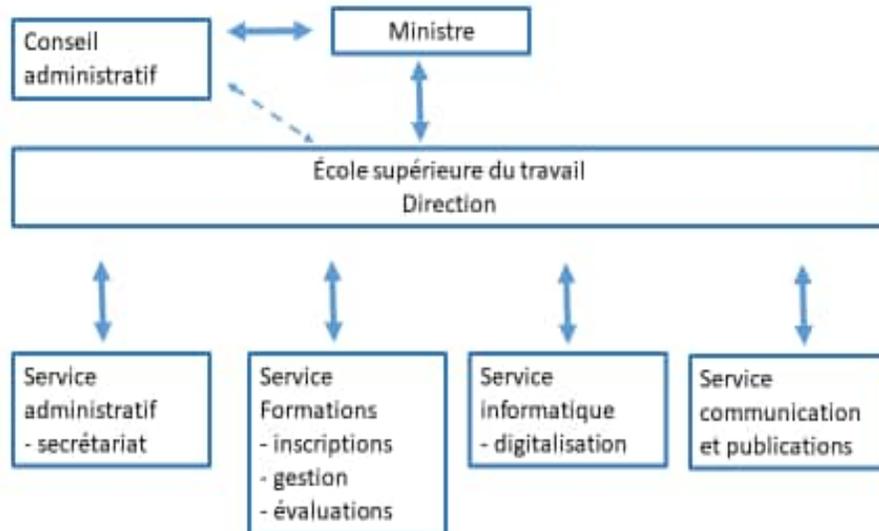
Fin 2023, les effectifs de l'EST comprenaient :

- Dans la carrière A :
  - 1 employée A1 100%
  - 1 employée A1 50%
  
- Dans la carrière B :
  - 1 fonctionnaire B1 100%
  - 1 employé B1 100%
  - 1 employée B1 50%
  
- Dans la carrière D :
  - 1 employée C1 100%
  - 1 employée D1 50%

L'organigramme de l'EST totalisait dès lors fin 2023 l'équivalent de 5,50 emplois à plein temps (ETP) hors directeur.

En 2023 le Conseil administratif nommé par arrêté ministériel modifié du 30 avril 2021 s'est réuni 2 fois.

## ORGANIGRAMME EST



## 2.2. Les sites de formation

En 2023, les sites de formation permanents étaient localisés à :

- REMICH au « CEFOS » (le Centre de formations et de séminaires de la Chambre des Salariés (CSL), qui est doté d'une infrastructure technique et d'hébergement complète.
- ESCH-ALZETTE, pour les examens sanctionnant les cours pour futurs dirigeants d'entreprises de travail intérimaires.

## 2.3. Coopération avec la Chambre des salariés au niveau de l'infrastructure pour les formations des délégués du personnel

Les frais de location des salles, de restauration et de logement sont facturés à l'EST par la Chambre des salariés. Vu que la somme des frais facturés en question dépasse le seuil du marché public, l'EST est tenue d'établir un arrêté ministériel pour un marché négocié et une convention de coopération avec la CSL pour la totalité du mandat.

Cette convention règle l'organisation des cours qui sont organisés au CEFOS et fixe les montants à payer pour la location des salles, et les frais de restauration et de logement. Le budget prévu pour 2023 était de 104.100€ dont un montant de 49.161€ a été déboursé.

La CSL bénéficie par ailleurs d'un soutien financier du MTEESS destiné à compenser les frais engagés dans le cadre de sa contribution active à la formation des délégués du personnel. Cette contribution est inscrite au budget du MTEESS avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle est valable pour toutes les formations pour délégués du personnel (CEFOS et Webinars).

## 2.4. L'offre de formation pour les délégués du personnel

L'offre de formation est ouverte à tous les délégués du personnel qui disposent d'un contingent d'heures de formation continue en application du Code du travail.

Après l'entrée en vigueur de la loi de 2015 sur le dialogue social, modifiant le Code du travail, une refonte du programme de formation pour les délégués s'imposait. Il était devenu opportun de reformer l'offre existante, notamment du fait que la loi de 2015 a augmenté le nombre d'heures de formation pour certaines catégories de délégués.

Les 85 formations qui composent l'offre sont réparties en 8 domaines :

- la connaissance de la législation ayant trait aux délégations du personnel ;
- la compréhension et l'analyse des données de la situation de l'entreprise ;
- la sécurité et la santé dans l'entreprise ;

- la prévention et la gestion des différends collectifs et individuels ;
- la formation professionnelle initiale et continue ;
- les régimes complémentaires de pension ;
- l'égalité de traitement – la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- la communication dans l'entreprise et le travail en équipe.

En cas de demande, les formations peuvent être dispensées en 5 langues, en luxembourgeois, en français, en allemand, en anglais et en portugais. Les cours se tiennent au Centre de formation et de séminaires (CEFOS) à Remich.

En 2023, comme en 2022 et 2021 la formation la plus demandée a été celle de l'exercice du mandat de délégué, dédiée aux délégués élus pour la première fois.

## 2.5. Les indemnités et le recrutement des formateurs

Comme indiqué dans la part 2.3. ci-avant, la CSL bénéficie d'un soutien financier du MTEESS destiné à compenser les frais engagés dans le cadre de sa contribution active à la formation des délégués du personnel.

Sur cette base, les formateurs pour les formations des délégués du personnel sont directement indemnisés par la CSL à raison de 95 € par heure de formation.

L'EST ne finance désormais plus que leurs frais de déplacement.

En ce qui concerne l'année 2023, 39 chargés de cours ont tenu des formations au CEFOS pour les délégués du personnel.

Parmi les formateurs, il y avait 25 hommes et 14 femmes.

## 2.6. Communication avec le public cible

Le site web de l'EST renseigne sur l'activité générale de l'EST et constitue le point d'entrée pour toutes les formations avec des liens pour les inscriptions. L'équipe de l'EST reste à disposition pour accompagner les délégués dans leurs démarches d'inscription sur [myguichet.lu](https://myguichet.lu).

Deux flyers version papier ont été édités par l'EST et la CSL pour informer sur le calendrier du premier et du deuxième semestre de l'année 2023 et ont été envoyés en 15000 exemplaires à l'attention des délégués et suppléants via un publipostage.

## Chapitre 2 : Les activités de formation de l'EST en 2023

### 1. Les formations des délégués du personnel

En 2023, 85 formations planifiées ont été tenues en présentiel.

Ainsi en 2023, le CEFOS a pu accueillir 447 différents participants au cours des 8340 heures de formations réalisées (durée cours en heures x nombre de participants) dans 29 formations différentes.

### 2. La formation pour futurs dirigeants d'entreprises de travail intérimaire

Conformément à l'article L. 131-2 (4) du Code du travail et aux dispositions d'application en vigueur, la qualification professionnelle des personnes assumant la gestion d'une entreprise de travail intérimaire résulte entre autre de la participation à une formation, ainsi que de la réussite à un test d'aptitude.

Ladite formation est offerte à titre gratuit par l'EST, 18 heures étant consacrées au droit du travail et 12 heures au droit de la sécurité sociale.

Toutes les séances de droit du travail et de la sécurité sociale ont été tenues sous forme de Webinaire à l'aide du logiciel « Big Blue Button ».

Les cours ont été organisés du 19 septembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 tous les mardis et jeudis à l'exception des vacances scolaires.

L'inscription était effectuée au moyen d'un formulaire d'inscription téléchargeable en format PDF, disponible sur le site de l'EST.

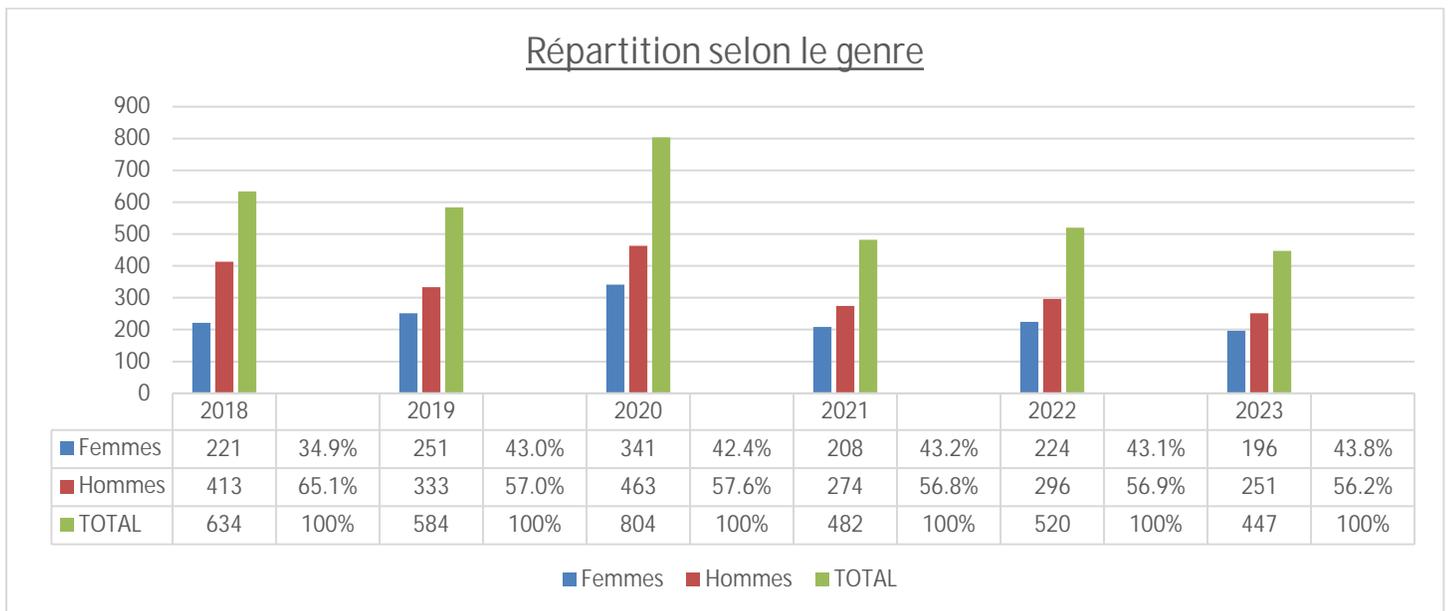
Pour 2023, 16 inscrits ont participé à l'examen, 5 ont été admis, 11 ont échoué.

# Chapitre 3 : Les statistiques

## 1. Les formations des délégués du personnel

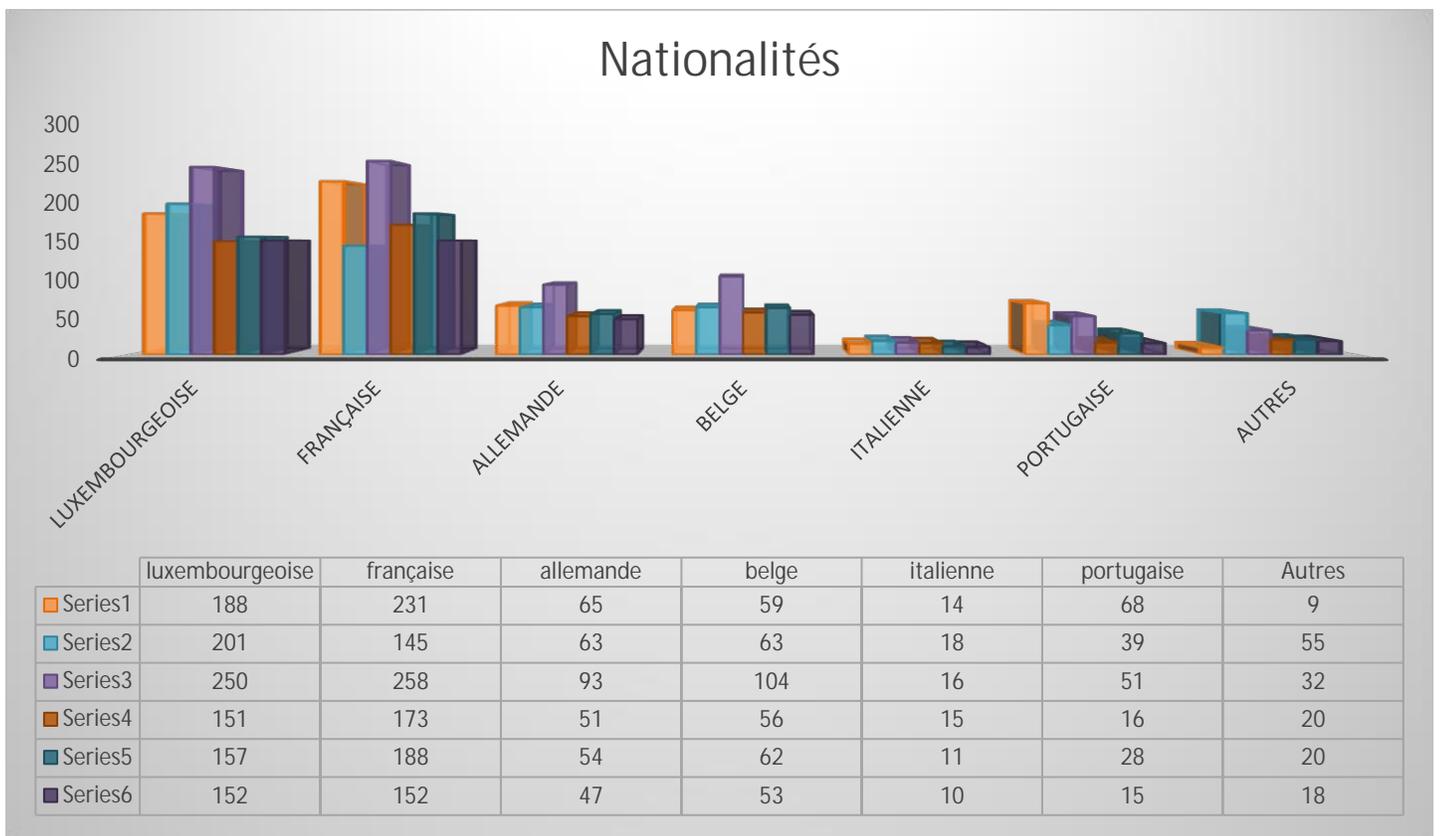
### 1.1. Délégués titulaires & suppléants

#### a) Répartition selon le genre



b) Répartition selon la nationalité

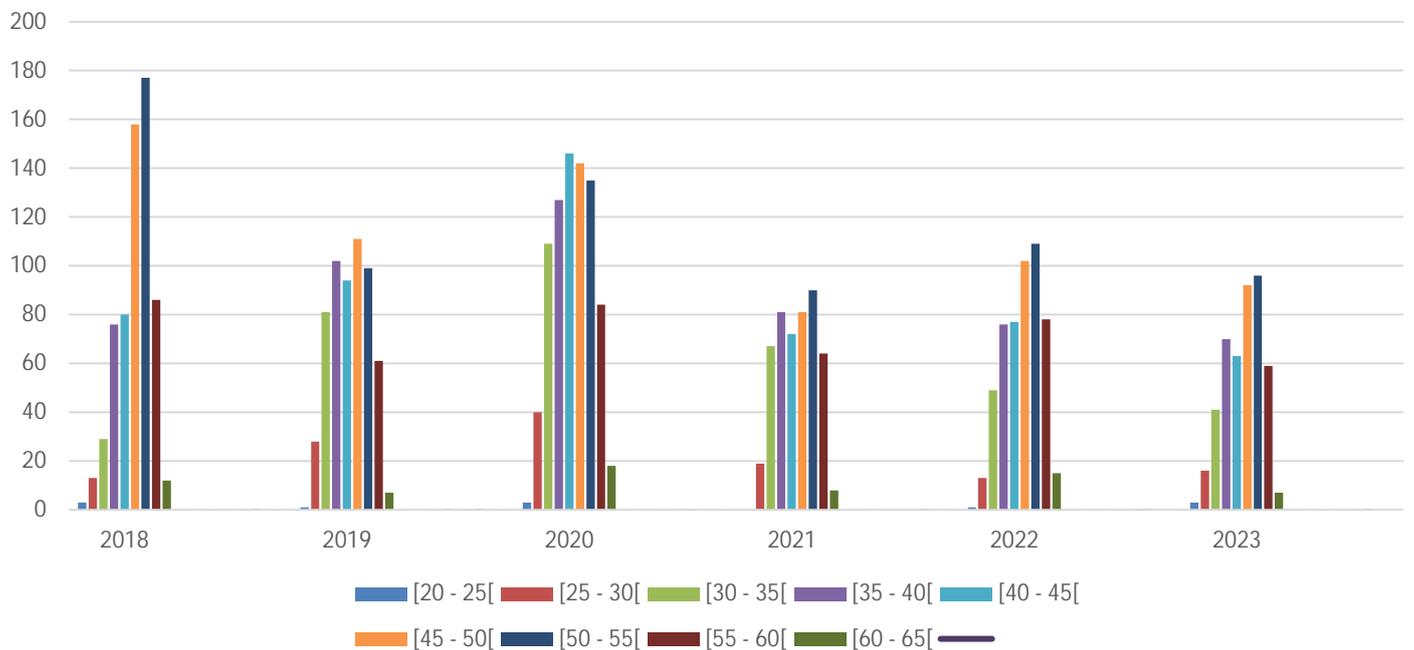
nationalité						
titulaires & suppléants	2018	2019	2020	2021	2022	2023
luxembourgeoise	188	201	250	151	157	152
française	231	145	258	173	188	152
allemande	65	63	93	51	54	47
belge	59	63	104	56	62	53
italienne	14	18	16	15	11	10
portugaise	68	39	51	16	28	15
Autres	9	55	32	20	20	18
Total	634	584	804	482	520	447



c) Répartition selon l'âge

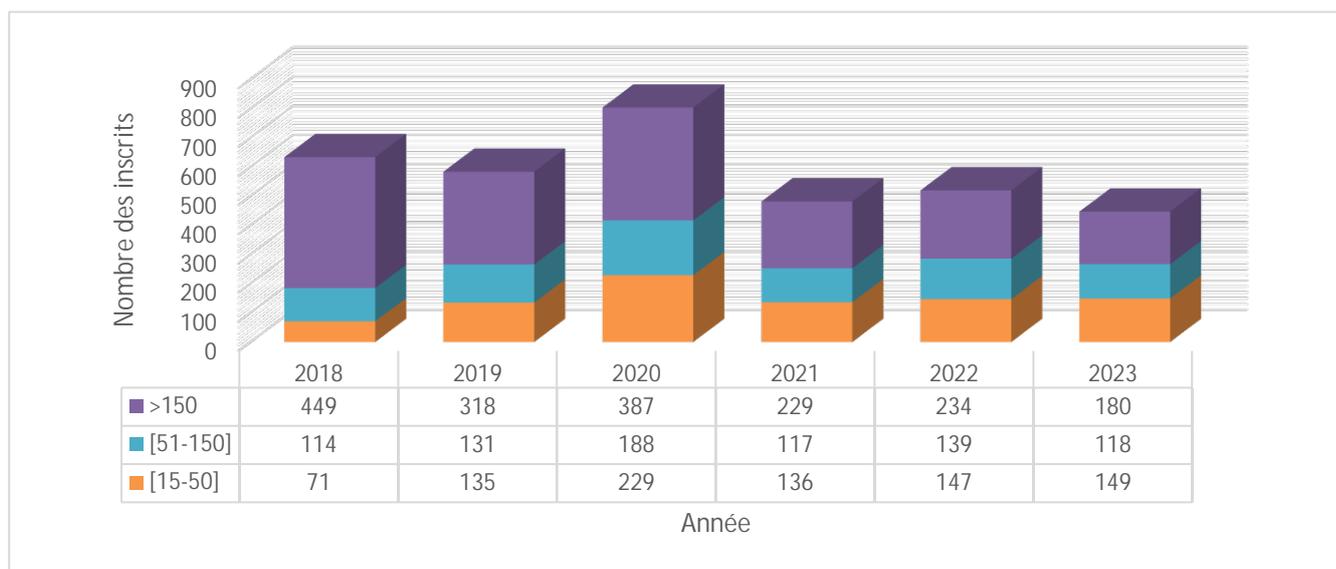
cat. âge	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
[20 - 25[	3	0.5%	1	0.2%	3	0.4%	0	0.0%	1	0.2%	3	0.7%
[25 - 30[	13	2.1%	28	4.8%	40	5.0%	19	3.9%	13	2.5%	16	3.6%
[30 - 35[	29	4.6%	81	13.9%	109	13.6%	67	13.9%	49	9.4%	41	9.2%
[35 - 40[	76	12.0%	102	17.5%	127	15.8%	81	16.8%	76	14.6%	70	15.7%
[40 - 45[	80	12.6%	94	16.1%	146	18.2%	72	14.9%	77	14.8%	63	14.1%
[45 - 50[	158	24.9%	111	19.0%	142	17.7%	81	16.8%	102	19.6%	92	20.6%
[50 - 55[	177	27.9%	99	17.0%	135	16.8%	90	18.7%	109	21.0%	96	21.5%
[55 - 60[	86	13.6%	61	10.4%	84	10.4%	64	13.3%	78	15.0%	59	13.2%
[60 - 65[	12	1.9%	7	1.2%	18	2.2%	8	1.7%	15	2.9%	7	1.6%
	634		584		804		482		520		447	

Répartition selon l'âge



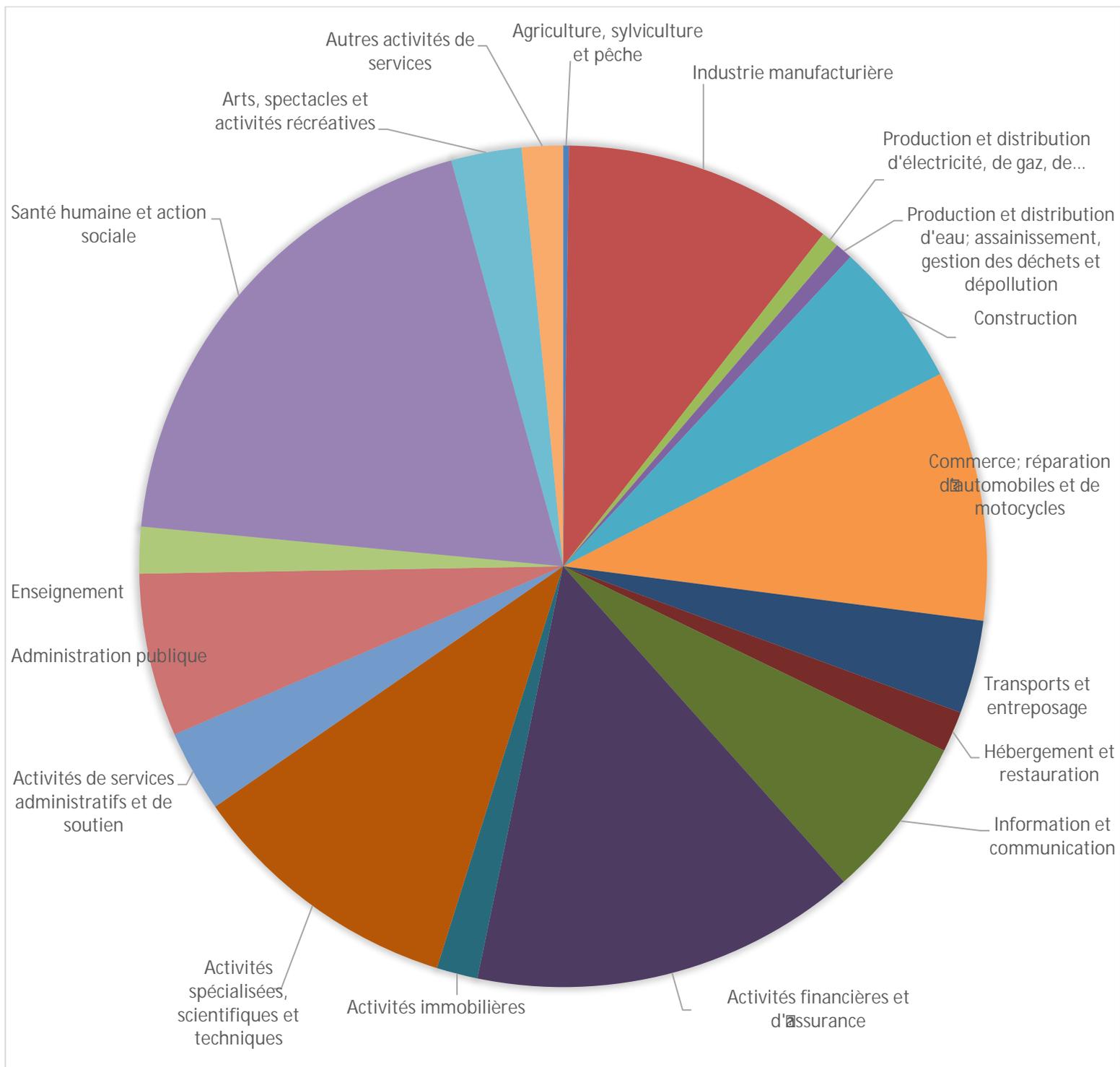
d) Répartition selon l'effectif de l'entreprise de provenance

entreprise de provenance	2018	2019	2020	2021	2022	2023
[15-50]	71	135	229	136	147	149
[51-150]	114	131	188	117	139	118
>150	449	318	387	229	234	180
Total	634	584	804	482	520	447



e) Répartition selon le secteur d'activité (NACE)/en fonction de 520 participants en 2022

A	Agriculture, sylviculture et pêche	1	0.22%
C	Industrie manufacturière	46	10.29%
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3	0.67%
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	3	0.67%
F	Construction	25	5.59%
G	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	43	9.62%
H	Transports et entreposage	16	3.58%
I	Hébergement et restauration	7	1.57%
J	Information et communication	28	6.26%
K	Activités financières et d'assurance	66	14.77%
L	Activités immobilières	7	1.57%
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	47	10.51%
N	Activités de services administratifs et de soutien	14	3.13%
O	Administration publique	28	6.26%
P	Enseignement	8	1.79%
Q	Santé humaine et action sociale	86	19.24%
R	Arts, spectacles et activités récréatives	12	2.68%
S	Autres activités de services	7	1.57%
	Total	447	



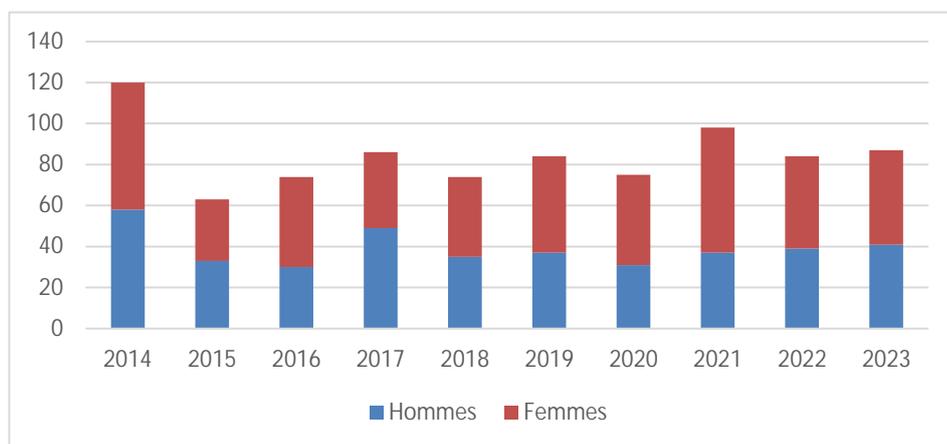
<b>A - Agriculture, sylviculture et pêche</b>	<b>1</b>
01.250 - Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	1
<b>C - Industrie manufacturière</b>	<b>46</b>
10.711 - Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	5
11.070 - Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraichissantes	1
16.210 - Fabrication de placage et de panneaux de bois	5
18.120 - Autre imprimerie (labeur)	3
20.300 - Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	1
20.590 - Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	1
21.200 - Fabrication de préparations pharmaceutiques	1
22.290 - Fabrication d'autres articles en matières plastiques	4
24.440 - Métallurgie du cuivre	6
25.110 - Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	6
25.930 - Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	2
26.510 - Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	1
28.250 - Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	1
28.960 - Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	3
33.120 - Réparation de machines et équipements mécaniques	6
<b>D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné</b>	<b>3</b>
35.110 - Production d'électricité	3
<b>E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution</b>	<b>3</b>
38.321 - Récupération de déchets métalliques triés	2
38.322 - Récupération de déchets non métalliques triés	1
<b>F - Construction</b>	<b>25</b>
41.100 - Promotion immobilière	6
42.110 - Construction de routes et autoroutes	8
43.210 - Installation électrique	5
43.220 - Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	3
43.320 - Travaux de menuiserie	1
43.990 - Autres travaux de construction spécialisées n.c.a	2
<b>G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles</b>	<b>43</b>
45.191 - Commerce de gros d'autres véhicules automobiles	1
46.120 - Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	2
46.340 - Commerce de gros de boissons	1
46.390 - Commerce de gros non spécialisés de denrées, boissons et tabac	4
46.520 - Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	3
46.690 - Commerce de gros d'autres machines et équipements	3
46.720 - Commerce de gros de minerais et métaux	2
46.742 - Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage	4
47.110 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	13
47.300 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2
47.710 - Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	4
47.721 - Commerce de détail de chaussures en magasin spécialisé	1
47.740 - Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	2
47.910 - Vente à distance	1
<b>H - Transports et entreposage</b>	<b>16</b>

49.200 - Transports ferroviaires de fret	1
49.390 - Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a.	3
49.410 - Transports routiers de fret	3
50.200 - Transports maritimes et côtiers de fret	1
52.210 - Services auxiliaires des transports terrestres	2
52.290 - Autres services auxiliaires des transports	6
<b>I - Hébergement et restauration</b>	<b>7</b>
56.210 - Services des traiteurs	1
56.290 - Autres services de restauration	6
<b>J - Information et communication</b>	<b>28</b>
58.130 - Edition de journaux	1
60.200 - Programmation de télévision et télédiffusion	1
61.100 - Télécommunications filaires	1
61.900 - Autres activités de télécommunication	3
62.010 - Programmation informatique	11
62.020 - Conseil informatique	5
62.030 - Gestion d'installations informatiques	2
63.110 - Traitement de données, hébergement et activités connexes	2
63.120 - Portails Internet	2
<b>K - Activités financières et d'assurance</b>	<b>66</b>
64.191 - Etablissements bancaires	19
64.201 - Holdings 1929 (loi du 31 juillet 1929)	1
64.202 - Sociétés de participation financière (Soparfi)	6
64.302 - Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV)	1
64.990 - Autres activités des services financiers, hors assurances et caisses de retraite, n.c.a.	5
65.110 - Assurance vie	4
65.120 - Autres assurances	1
66.110 - Administration de marchés financiers	1
66.199 - Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	6
66.220 - Activités des agents et courtiers d'assurances	3
66.290 - Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisse de retraite	1
66.301 - Gestion de fonds d'investissement et de pension	16
66.302 - Gérants de fortune	2
<b>L - Activités immobilières</b>	<b>7</b>
68.200 - Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	3
68.310 - Agences immobilières	2
68.320 - Administration de biens immobiliers	2
<b>M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques</b>	<b>47</b>
69.200 - Activités comptables	10
70.100 - Activités des sièges sociaux	5
70.220 - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	2
71.110 - Activités d'architecture	6
71.121 - Ingénierie et études techniques	16
71.201 - Contrôle technique automobile	4
71.202 - Analyses, essais et inspections techniques	1
72.190 - Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1

72.200 - Recherche-développement en autres sciences humaines et sociales	2
<b>N - Activités de services administratifs et de soutien</b>	<b>14</b>
77.110 - Location et location de bail de voitures et de véhicules automobiles légers	1
77.290 - Location et location de bail d'autres biens personnels et domestiques	2
80.100 - Activités de sécurité privée	2
82.110 - Services administratifs combinés de bureau	3
82.990 - Activités de soutien aux entreprises n.c.a.	6
<b>O - Administration publique</b>	<b>28</b>
84.112 - Administration communale	19
84.120 - Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité social	7
84.130 - Administration publique (tutelle) des activités économiques	2
<b>P - Enseignement</b>	<b>8</b>
85.200 - Enseignement primaire	1
85.310 - Enseignement secondaire général	4
85.320 - Enseignement secondaire technique ou professionnel	1
85.420 - Enseignement supérieur	1
85.530 - Enseignement de la conduite	1
<b>Q - Santé humaine et action sociale</b>	<b>86</b>
86.100 - Activités hospitalières	7
86.210 - Activité des médecins généralistes	2
86.901 - Laboratoires d'analyses médicales	1
86.902 - Activités paramédicales	4
87.200 - Hébergement social pour personnes handicapées mentales, malades mentales et toxicomanes	12
87.300 - Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physique	31
87.900 - Autres activités d'hébergement social	3
88.100 - Action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées	1
88.910 - Action sociale sans hébergement pour jeunes enfants	9
88.990 - Autre action sociale sans hébergement n.c.a.	16
<b>R - Arts, spectacles et activités récréatives</b>	<b>12</b>
90.020 - Activités de soutien au spectacle vivant	2
91.020 - Gestion des musées	1
91.040 - Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	1
92.000 - Organisation de jeux de hasard et d'argent	3
93.110 - Gestion d'installations sportives	3
93.190 - Autres activités liées au sport	2
<b>S - Autres activités de services</b>	<b>7</b>
94.200 - Activités des syndicats de salariés	1
94.910 - Activités des organisation religieuses	1
94.990 - Activités des organisations associatives n.c.a.	5
Grand Total	447

## 1.2. La formation des délégués à l'égalité\*

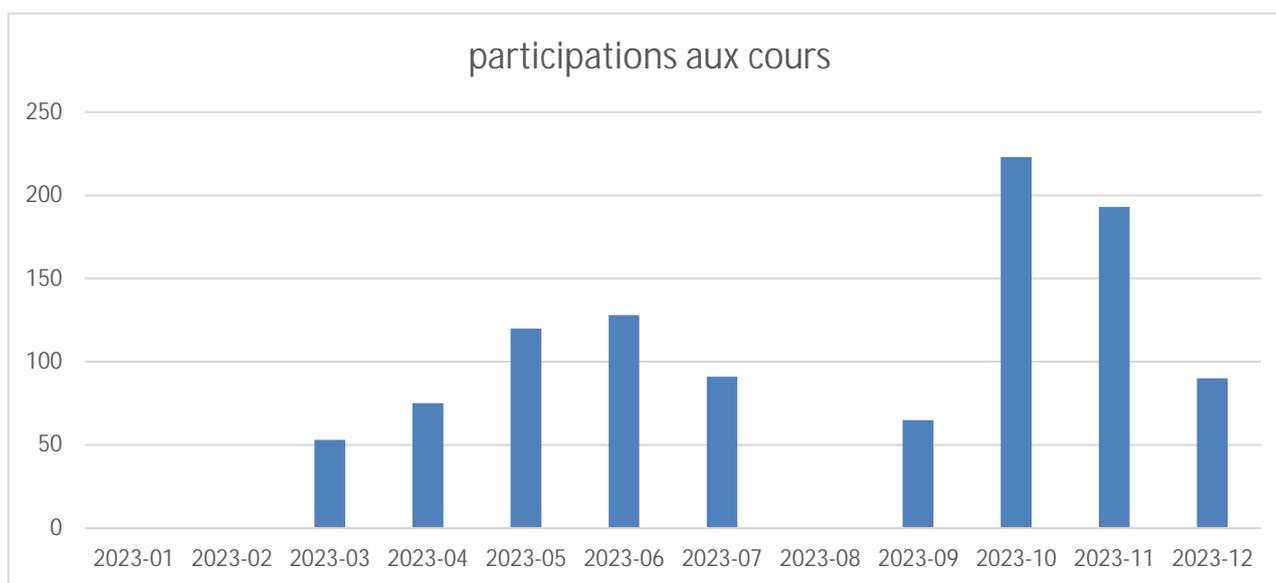
Année	Hommes	Femmes	Total
2014	58	62	120
2015	33	30	63
2016	30	44	74
2017	49	37	86
2018	35	39	74
2019	37	47	84
2020	31	44	75
2021	37	61	98
2022	39	45	84
2023	41	46	87



\* Les délégués à l'égalité sont inclus dans le total des 447 délégués du personnel

### 1.3. Evolution des inscriptions par mois en 2023

2023-01	2023-02	2023-03	2023-04	2023-05	2023-06	2023-07	2023-08	2023-09	2023-10	2023-11	2023-12	Total
0	0	53	75	120	128	91	0	65	223	193	90	1038



## 2. La Formation pour dirigeants d'entreprises de travail intérimaires

### 2.1. Répartition selon le genre

Année	Hommes	Femmes	Total
2014	6	7	13
2015	4	5	9
2016	16	11	27
2017	20	3	23
2018	13	4	17
2019	4	4	8
2020	12	10	22
2021	4	4	8
2022	10	5	15
2023	7	9	16

